

FORMATIONS AU NUMÉRIQUE

Après enquête auprès des habitants, la commune a mis en place, en partenariat avec le CLIC et le Centre Social de Thiers Dore et Montagne des ateliers à destination des personnes qui souhaitent se former, et développer leurs compétences en la matière. Proposées gratuitement aux apprenants, ces formations sont financées par la CARSAT pour les plus de 60 ans, et par Thiers Dore et Montagne pour les autres participants, dans le cadre de sa politique de lutte contre la fracture numérique.

Ce sont une vingtaine de Sauviatois qui suivent ou ont suivi les différentes sessions de formation.

RAPPEL RECENSEMENT CITOYEN, JDC ET SERVICE NATIONAL

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Venez vous faire recenser en mairie.

RAPPEL PLAQUE D'ADRESSAGE

Pensez à venir retirer votre plaque et votre certificat d'adresse en mairie pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR

- Réunion autour du Futur Bistrot associatif dans le Tiers Lieu animé par la structure « Bouge ton coq » - Toute la population est invitée - Lundi 17 Octobre à 18h30, Salle Polyvalente.
- Spectacle de Noël pour les enfants de 0 à 12 ans - **Dimanche 20 Novembre** (après-midi sur invitation du CCAS)
- Marché de Noël - Organisé par « Bougeons Ensemble » - **Dimanche 27 Novembre à partir de 9h00.**
- Atelier cuisine « Goûter de Noël » - **Samedi 10 Décembre après-midi** - Organisé par le Centre Social de Thiers, Dore et Montagne - Inscriptions et modalités à venir.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

Corentin Chomette, né le 23 septembre 2022, fils de Virginie Gambier et Sylvain Chomette (Bouchéras).

Toutes nos félicitations aux parents.

Mariages :

Fanny Buisson et Aurélien Fayet le 3 septembre 2022 (le Bourg).

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés !

Décès :

Auguste Gardel, décédé le 2 septembre 2022 (Le Chassaing).

Marie Chabrol, née Bouchéras, décédée le 20 septembre 2022 (Champs).

Toutes nos condoléances aux familles.

INFO SAUVIAT N°55

4ème trimestre 2022

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Mardi, Jeudi et Samedi matin : 9h00 - 12h00.



Site internet : www.sauviat.fr

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous uniquement au 04.73.53.14.76

LE MOT DU MAIRE

Dernier bulletin de l'année 2022 et toujours pas de fibre à Sauviat, certains diront...

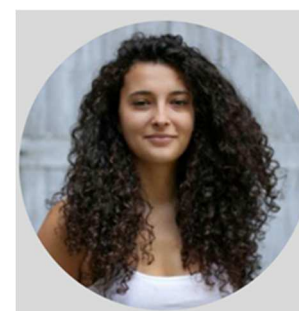
L'occasion de faire un point, puisque les adjoints et moi-même avons rencontré les services de l'Etat et du Département à ce sujet. Si 91% des habitants auvergnats seront fibrés à fin 2022, ce n'est pas le cas pour notre commune : elle ne faisait pas partie des communes ciblées par le programme Auvergne Très Haut Débit (programme 2013-2022) car couverte par le Wifi max, et ce, indépendamment de la qualité du service rendu.

Nous cherchions à obtenir un délai : la seule réponse a été que "nous serions fibrés à horizon 2025, comme s'y est engagé l'Etat", sans autre précision. (NB : le réseau cuivre disparaîtra à cette date). Alors oui, ce n'est pas la réponse attendue, mais les entreprises qui déploient n'ont pas l'obligation d'informer les financeurs de leur planning.

Nous souhaitons faire valoir le besoin du centre bourg, auprès des co-financeurs, : la continuité du service public n'est plus assurée dès lors que le réseau ne tient pas, et nous avons également un projet de réouverture d'un commerce, d'un lieu de partage qui nécessitent un réseau plus stable que le wifimax. Nous vous tiendrons au courant si cette démarche devait aboutir à une réponse plus précise.

Le Maire – Rachel BOURNIER

ARRIVEE DE LOUISE - SERVICE CIVIQUE



Aliénor a terminé son stage de 5 mois à la commune le 30 septembre dernier, et nous a accompagné afin de faire avancer le projet de Tiers lieu (détails portés dans un autre paragraphe),

Afin de continuer à construire et de préparer l'ouverture prévue fin juin - début juillet, nous accueillerons Louise, le mardi 18 octobre 2022, pour 8 mois de Service Civique.

Louise travaillera sur différentes missions :

- l'organisation, l'animation, le suivi des chantiers participatifs qui auront lieu dans le tiers lieu entre décembre 2022 et mai 2023

- la programmation de l'ouverture avec le collectif citoyen en cours de formation "Café Concert"

- l'organisation d'ateliers participatifs autour de l'aménagement intérieur du lieu
- le recensement et la réflexion en ce qui concerne l'aménagement des terrains communaux

Le Service Civique est une démarche volontaire de jeunes souhaitant s'investir dans des projets. Nous sommes très fiers que le projet collectif de Tiers-Lieu ait su retenir l'attention de Louise. Les zones rurales sont, tout autant que les villes, des espaces où les projets existent, et où citoyens et élus travaillent conjointement à leur développement.

Que vous soyez habitants, membres d'association, vous serez donc amenés à croiser Louise, en Mairie et également dans la commune. Sans nul doute, les Sauviatois sauront lui réserver un bon accueil.

J'ai 25 ans et je suis diplômée d'un Master Direction de Projets Culturels à l'Université Clermont Auvergne. Lors de ce master, j'ai réalisé un projet collectif autour de la redynamisation du centre bourg de Sayat. J'ai aussi effectué deux stages : l'un au festival de cinéma jeunes publics "Plein la Bobine" et l'autre au sein d'un musée du patrimoine dans les Pyrénées-Orientales. Ces expériences ainsi que mes appétences personnelles m'ont conduit et motivé à participer au projet de la commune de Sauviat. Je suis convaincue que la création d'un lieu vecteur de lien social est primordiale à l'épanouissement d'une commune et au bien-être de ses habitants.

Edité et imprimé par la Mairie de Sauviat le **12/10/2022**

Tirage en 260 exemplaires gratuits - Directeur de publication Mme Rachel BOURNIER - Maire

INVITATION COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France » : Les élus de la Commune se rendront au Monuments aux Morts le Dimanche 13 Novembre 2022, à 11h00 afin de commémorer l'Armistice du 11 Novembre 1918, et rendre hommage aux hommes et aux femmes, civils et militaires, morts pour la France.

A cette occasion, la population est conviée, et les élus souhaiteraient y **associer des jeunes Sauviatois**, pour une lecture de lettres adressées par des soldats au front, à leur famille à Sauviat.

Chers parents, merci de relayer ce **message auprès de vos enfants (entre 10 et 18 ans), et de nous contacter en Mairie, afin d'organiser cette commémoration ensemble**. Contribuer à l'éducation civique passe aussi par des actes simples.

TRAVAUX VOIRIE ET SIGNALISATION

Dans le cadre de son programme 2022, la municipalité a réalisé des travaux de réfection de revêtement de la voirie communale au village de Champs, la Bénétie et la Charreyre. Le montant de ces travaux se monte à 111 625,80 €, lequel est subventionné à hauteur seulement de 14 486,00 €. Cet investissement pèse très lourd dans le budget annuel de notre commune et les aides sont de moins en moins élevées.



Lors des réunions de village, où nous avons pu échanger avec vous, il est ressorti fréquemment que « beaucoup de gens roulent trop vite ». Pour répondre à cette problématique, nous avons mis en place une chicane entre les hameaux de La Bénétie et de La Charreyre, complétée d'une limitation de vitesse « Zone 30 » pour tout le secteur. D'autres limitations de vitesse ont fait l'objet d'un arrêté municipal et des panneaux ont été disposés à Suchéras, Champs, Las Thioulas et Les Bruyères, tout comme « l'interdiction de passage sauf riverains », et ce afin de limiter les nuisances sur un secteur pavillonnaire à forte densité.

Au-delà de signaux routiers, chacun est appelé au civisme et au respect de la signalisation, leviers indispensables au « mieux vivre ensemble » dans notre commune.

DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE - PLAN SOBRIÉTÉ

Les prix flambent et les factures d'énergie pour chauffer les bâtiments, alimenter en électricité ces mêmes équipements ainsi que l'éclairage public risquent d'être multipliés par 2 ou par 3, au bas mot.

Les élus travaillent donc actuellement à une analyse fine des consommations énergétiques de la commune pour la construction d'un plan de sobriété (en partenariat avec l'Adhume).

Afin de limiter l'envolée de nos prochaines factures d'électricité, il est déjà prévu d'ici à quelques semaines de diminuer les amplitudes horaires de l'éclairage public dans les hameaux (les candélabres seront éteints de 22h à 6h du matin au lieu de 23h à 5h) et d'éteindre totalement certains d'entre eux.

Nous prévoyons de lancer en 2023 l'étude pour un passage en éclairage LED dans les hameaux (le bourg a été équipé en 2020). D'autres décisions ont été ou seront prises, afin de limiter la consommation d'électricité dans les bâtiments communaux : la sensibilisation auprès des agents a été faite et nous travaillerons avec les associations qui utilisent les locaux de manière à limiter les effets de la hausse prévue des tarifs.

CCAS DECISIONS

Les membres du CCAS se sont réunis le renouvellement du remboursement des frais de transport scolaire à hauteur de 30% du montant de la facture : pour en bénéficier, vous devez porter en mairie ou envoyer par mail : la facture acquittée du paiement des frais de transport scolaire, un RIB (lisible en format pdf si envoi par mail).

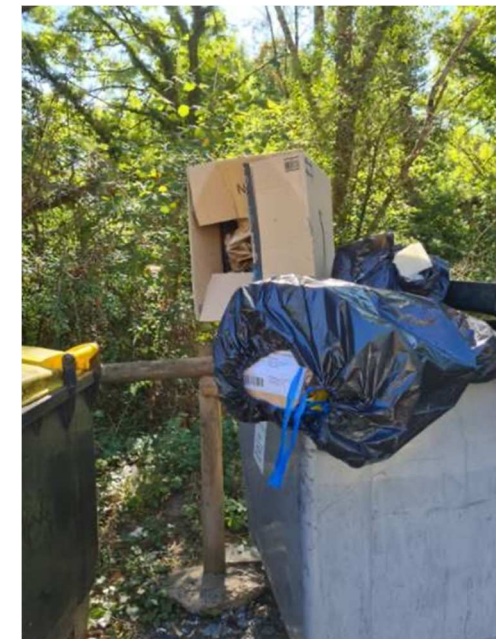
Renouvellement des bons « fournitures scolaires » d'une valeur de 25€ à retirer en mairie à partir du 15 novembre, sur présentation de l'attestation d'inscription des enfants au collège pour la rentrée scolaire 2022-2023. Ils seront utilisables jusqu'au 31 mars 2023.

INCIVILITÉS

Si nous pouvons nous féliciter que les nouvelles consignes de tri nous permettent collectivement de recycler davantage de nos déchets, nous ne devons pas céder à la tentation du « je mets tous mes déchets n'importe où et n'importe comment dans les bacs, parce que je paie des impôts ».

Et pourtant, c'est bien ce que nous constatons sur les points « propres » qui deviennent points « sales », et des lieux de non-respect des consignes, et d'expression d'incivisme :

- « je cache mes cartons dans des sacs plastiques pour faire croire que ce sont des déchets ménagers »
- « le container jaune est plein, je pose tout à côté car j'ai pas le temps d'aller à la déchetterie bien que je passe à Courpière 2 à 4 fois par jour, et que les agents communaux peuvent bien ramasser mes déchets. C'est déjà bien beau que je ne les mette pas dans la nature, mes poubelles ! »
- « je pose mon sac plein de canettes à côté de la colonne à verre, plutôt que de prendre 2 minutes pour les mettre une à une »
- « je n'écrase pas mes cartons parce que je vois que la benne est vide et que je suis trop heureux d'être le premier arrivé pour prendre toute la place »
- « je dépose ma vieille chaise de camping à côté des bennes parce que c'est bien le boulot des rippers de la ramasser »
- « je mets mes cartons dans un sac poubelle avec le reste des déchets parce que personne ne verra que je n'ai pas mis dans le bon bac et d'ailleurs je m'en fiche un peu du tri »
- « le matériel de bricolage, c'est du plastique alors je les mets dans la poubelle jaune parce que c'est du plastique, en même temps que les lames de parquet que j'ai changé chez moi, c'est plus facile de faire comme ça ».



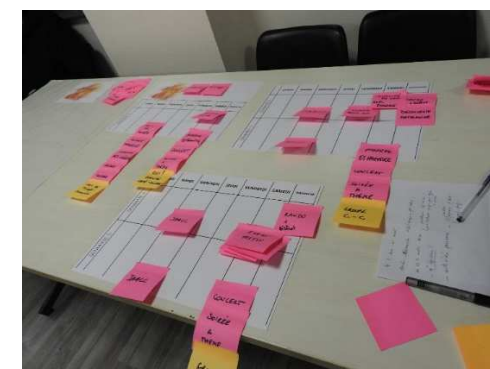
Changeons nos manières de faire, toutes ces attitudes ne sont pas les bonnes, et ne respectent nullement les consignes de tri. Vous pouvez vous rafraîchir la mémoire [Le tri se simplifie ! - Valtom \(valtom63.fr\)](https://www.valtom63.fr)

Pour rappel, il est prévu de sanctionner les contrevenants, et si certains habitants dans la commune ont déjà été rappelés à l'ordre, le Maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, peut donc émettre une contravention de 3^{ème} classe « d'abandon simple de déchets », pouvant aller jusqu'à 150€. Il sera discuté lors du prochain Conseil Municipal de l'usage de cette solution. Aussi, aidez-nous à ce que les choses changent...

RESTITUTION STAGE ALIENOR ET ATELIER PROGRAMMATION

Vendredi 23 septembre 2022, Aliénor, stagiaire depuis le printemps, a eu l'occasion de faire une restitution des missions qu'elle a réalisées pour le compte de la commune, dans le cadre de l'ouverture du Tiers-Lieu.

Ce fut également le temps d'un nouvel atelier de co-construction, dédié à la programmation des premiers mois d'activités. Il s'agissait, pour les 9 personnes présentes de construire un planning d'ouverture du Tiers-Lieu, et d'y associer des activités : activité randonnées le samedi matin au départ du bistrot ou bien des cours d'anglais les lundis après-midi... etc.



Les activités pressenties avaient déjà fait l'objet d'une définition dans des rencontres précédentes, auprès des habitants pour mesurer leur avis, mais aussi auprès des habitants, des associations locales en temps qu'animateurs de ces activités.